

Aide-mémoire de prévention

Le signaleur de chantier routier

Aide-mémoire de la formation Le signaleur de chantier routier élaborée par l'ASP Construction.

Durée: 4 h

Pour recevoir notre liste de formations, pour vous inscrire à l'une d'elles ou pour obtenir tout renseignement, faites le 514 355-6190 si vous êtes de Montréal ou le 1 800 361-2061 si vous êtes de l'extérieur.

Nos formations sont gratuites pour les gens du secteur de la construction.



(2009-03)

Emplacement du signaleur

Pour accomplir efficacement ses tâches, le signaleur doit :

- choisir un endroit, avant le biseau et après la ligne d'arrêt, où il peut facilement diriger la circulation et transmettre des signaux précis et conformes;
- prendre place sur l'accotement ou dans la voie obstruée;
- se tenir debout face à la circulation;
- choisir un emplacement où l'éclairage est suffisant pour qu'il soit visible la nuit ou par visibilité réduite;
- être placé à une distance minimale de visibilité selon le tableau ci-bas.

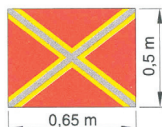
Vitesse affichée (km/h)	40	50	60	70	80	90	100	110
Distance (m)	45	65	85	110	140	170	200	240
Note : Les distances indiquées ci-dessus sont minimales et peuvent être augmentées en fonction de la configuration de la route.								

Note : Avant de prendre place, le signaleur doit repérer une aire de protection où il pourra se réfugier advenant qu'un véhicule fonce sur lui. Il ne doit pas tenter de l'arrêter, mais il doit en noter le numéro de plaque d'immatriculation et avertir la police, si nécessaire.

Vêtements et accessoires du signaleur

Sont obligatoires en tout temps :

- un casque de sécurité orange;
- une veste de couleur jaune-vert fluorescente confectionnée avec un tissu opaque et munie de bandes grises rétro réfléchissantes à l'avant, à l'arrière et sur les côtés ; conformes à la norme CAN/CSA-Z96-02;
- des chaussures de sécurité (classe 1);
- le panneau « Panneau du signaleur » portant, au recto, l'inscription « Lentement » et, au verso, « Arrêt » ou « Stop »;
- le panneau de présignalisation « Signal avancé d'un signaleur »;
- le fanion pour les situations particulières seulement;
- un moyen de communication (ex. radio), si plus d'un signaleur.



Vêtements et accessoires du signaleur (suite)

Sont suggérés pour assurer la santé et la sécurité du signaleur :

- de l'eau fraîche disponible en tout temps;
- un sifflet ou un signal sonore pour avertir en cas d'URGENCE;
- des lunettes de sécurité (contre la poussière et le soleil);
- des vêtements de protection appropriés selon le climat;
- un imperméable et des bottes de pluie;
- un écran solaire pour éviter les brûlures ou des vêtements longs;
- un produit chasse-moustiques ou un filet;
- un trépied ou un support pour retenir la tige du panneau « Panneau du signaleur » lors de grands vents ;
- des gants ou des mouffles visibles pour guider;
- un bloc-notes et un crayon.



Signaux du signaleur – avec le panneau



**Ordre
d'arrêter**



**Ordre
de ralentir**



**Ordre
de circuler**

Signaux du signaleur – avec le fanion



**Ordre
d'arrêter**



**Ordre
de ralentir**



**Ordre
de circuler**

Situations particulières requérant l'utilisation du fanion

Le fanion peut être utilisé uniquement dans les cas suivants :

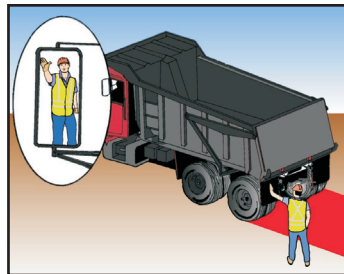
- pour signaler des travaux d'urgence;
- pour diriger la circulation des conducteurs dans l'aire de travail;
- dans la zone de travaux, pour diriger la circulation de la machinerie affectée aux travaux;
- comme signal avancé, pour faire ralentir la circulation dans les zones d'approche et d'avertissement;
- lorsque l'aire de travail est située à proximité d'une intersection, de sorte que le signaleur est appelé à diriger la circulation provenant de plusieurs approches.



Mesures de prévention à proximité d'un véhicule lourd

Le signaleur doit respecter les mesures de prévention suivantes :

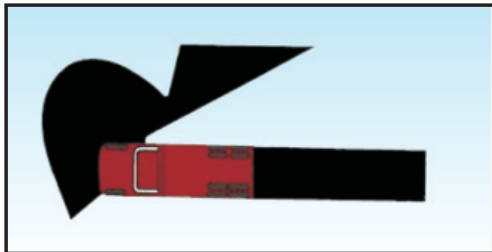
- établir une communication gestuelle ou radio et s'assurer que le message est bien compris du conducteur, surtout lors d'une manoeuvre de recul;
- toujours se placer à la vue et du côté du conducteur de véhicule lourd et, surtout, hors de la zone d'angle mort;
- être à une bonne distance du véhicule lorsque ce dernier recule et/ou exécute des manoeuvres d'entrée ou de sortie;
- s'abstenir de marcher le long du véhicule;
- être attentif aux alarmes et à tout mouvement sur le chantier.



Responsabilités d'un conducteur de véhicule lourd

Le conducteur d'un véhicule lourd doit :

- conduire son véhicule avec vigilance;
- repérer le signaleur dès le début des travaux;
- faire déplacer le signaleur de son côté;
- à l'aide du klaxon ou d'un émetteur-récepteur, avertir le signaleur s'il s'approche de la zone de danger;
- suspendre toute manœuvre lorsque le signaleur est hors de son champ de vision;
- attendre que le signaleur soit de retour à l'avant de son véhicule avant de décharger le matériel;
- signaler toute irrégularité au contremaître;
- s'abstenir de reculer sur de longues distances, prévoir plutôt des accès au chantier plus fréquents.



Angles morts de véhicules lourds

